



DICRIM simplifié

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Mars 2018

Le Mot du Maire



Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, appelé plus simplement DICRIM, a pour but d'apporter une information simple et utile sur l'état des risques sur la commune. Il n'a en aucun cas pour objet de susciter d'inquiétudes plus particulières ; il se veut être un inventaire complet à votre disposition.

Les risques sont présents sur la commune et la Métropole Grenobloise depuis longtemps, mais parler de risque ne signifie en aucune manière que la probabilité de ceux-ci serait supérieure dans notre métropole ou même sur notre commune.

Il faut simplement connaître ces risques pour mieux s'y préparer le cas échéant.

Je vous invite à prendre pleinement connaissance de ce DICRIM, à le conserver chez vous et à intégrer les bons réflexes en cas de danger.

Jean-Marc GAUTHIER
Maire de Vaulnaveys-le-Bas
Conseiller Communautaire à la Métropole



Informations utiles

Mairie : 04 76 89 18 21

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Gendarmerie : 17

Météo France : 08 99 71 02 38

France Bleu Isère (FBI) : 98.2 ou 102.8 FM

Site internet de la mairie :

Pour en savoir plus : Consultez le DICRIM complet en mairie !

RISQUE D'INONDATIONS

La commune de Vaulnaveys-le-bas est concernée par les risques de : ruissellement/ravinement, crues de torrents, crues rapides de rivières et crue torrentielle exceptionnelle.

Les bons réflexes



Montez dans les étages
Coupez le gaz et l'électricité
Evitez les déplacements (en voiture, à pied ou en deux roues)
N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Suivez les instructions des secours et des autorités

RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune de Vaulnaveys-le-bas est concernée par le risque de glissement de terrain, de chutes de pierres et de blocs, d'affaissement et d'effondrement et le risque retrait gonflement des sols argileux.

Les bons réflexes



Eloignez-vous au plus vite de la zone dangereuse
Si vous êtes témoin d'une situation dangereuse, prévenez les secours et la mairie
Ne revenez pas sur vos pas
N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

RISQUE DE SEISMES

Tout le territoire communal de Vaulnaveys-le-bas est classé en zone de sismicité Z4 : niveau moyen.

Les bons réflexes



Eloignez-vous des bâtiments
Mettez-vous près d'un mur porteur, sous des meubles solides et éloignez-vous des fenêtres
Ne restez pas sous les fils électriques. Méfiez-vous de tout ce qui peut s'effondrer
N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

RISQUE DE FEUX DE FORET

Une grande partie du territoire communal est boisé. Le risque de feux de forêt dans la commune est faible mais existant. Les habitations situées à proximité de la forêt sont potentiellement concernées.

Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche si l'incendie est proche
Fermez toutes les ouvertures, bouchez les entrées d'air
Prévenez les secours : 18 ou 112

RISQUE METEOROLOGIQUE

Vents violents, orages et pluies intenses, chutes de neige et verglas, canicule, ... sont des phénomènes météorologiques qui peuvent avoir lieu sur le territoire communal.

Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri. Rentrez les objets susceptibles de s'envoler
Fermez les portes, les fenêtres et si possible les volets
Ecoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation
Evitez les déplacements (en voiture, à pied ou en deux roues)

RISQUE INDUSTRIEL

La commune de Vaulnaveys-le-bas peut être concernée par un nuage toxique provoqué par un accident majeur sur la plate-forme chimique de Jarrie ou celle du Pont-de-Claix.

Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri.
Fermez les portes, les fenêtres et si possible les volets
Ecoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation
Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours
Ne fumez pas. Ne « polluez » pas l'air de votre espace de mise à l'abri
N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

La commune de Vaulnaveys-le-bas est concernée par le risque de transport de matières dangereuses par route (accident d'un camion-citerne par exemple).

Les bons réflexes



Mettez-vous à l'abri
Fermez les portes, les fenêtres et si possible les volets
Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours
Ne fumez pas. Ne « polluez » pas l'air de votre espace de mise à l'abri
N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

La commune de Vaulnaveys-le-bas peut être impacté en cas de rupture du barrage de Grand-Maison. La zone concernée est géographiquement limitée : le long de la départementale entre Le Plâtre – Le Mas.

Les bons réflexes



Rejoignez le plus rapidement un point haut.
Point de regroupement : la mairie



LES MOYENS D'INFORMATION ET D'ALERTE

En fonction de l'ampleur et de la nature de l'événement ces dispositifs peuvent être utilisés de manière complémentaire.

- **La radio : France Bleu Isère : 102.8 ou 98.2 FM**

La préfecture de l'Isère a passé une convention avec France Bleu Isère pour diffuser les messages d'alerte et les consignes à appliquer en cas d'événement majeur.

- **Le mégaphone**

La commune dispose d'un haut-parleur qui peut être installé sur une voiture et diffuse un message dans une zone géographique délimitée.

- **Les moyens d'information ou d'alerte complémentaires**

Le porte-à-porte, le site internet de la commune, l'affichage et la distribution dans les boîtes aux lettres.

A connaître :

- **le Signal National d'Alerte (SNA)**

Le SNA est diffusé par les sirènes du réseau national d'alerte et par les sirènes des sites industriels en cas d'événement pouvant avoir un impact sur la population.



IL FAUT SE PREPARER !

La commune a élaboré un **PCS (Plan Communal de Sauvegarde)** : organisation mise en œuvre avec les moyens humains et matériels de la collectivité afin d'assurer les missions de sauvegarde qui sont de sa responsabilité. La commune a également informé les habitants des risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés sur le territoire communal.

Les écoles doivent mettre en place un **PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)** pour assurer la sûreté de la communauté scolaire jusqu'à l'arrivée des secours.

Les citoyens doivent établir un **PFMS (Plan Familial de Mise en Sûreté)** afin d'anticiper les risques, de réduire leur vulnérabilité et d'organiser leur autonomie pendant la phase critique.

POUR EN SAVOIR PLUS

- En mairie :

Consultez la carte des aléas et le plan communal de sauvegarde.

- Sur internet :

<http://www.georisques.gouv.fr>

www.meteofrance.com et www.vigimeteo.com

www.isere.pref.gouv.fr

www.irma-grenoble.com